PRÉFET
DE LA MAYENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Laval, le 17 août 2021

Usages de l'eau en période d'étiage

Seuil d'alerte sur le territoire hydrographique de la Sarthe aval

Seuil de vigilance sur le territoire hydrographique de la Mayenne médiane et aval

Seuil de vigilance sur le territoire hydrographique de l'Oudon.

L'absence de précipitations significatives de ces derniers jours entraîne l'atteinte des seuils conduisant aux mesures suivantes :

– Alerte sur le bassin hydrographique de la Sarthe aval :

Sur les communes concernées, le lavage des véhicules, des voiries et des façades, le remplissage ou mise à niveau des plans d'eau, le remplissage des piscines privées d'une contenance supérieure à 1 m^3 et les mouvements de vanne sur les cours d'eau sont interdits.

L'arrosage des massifs floraux, des terrains de sports et de loisirs, des espaces verts, des pelouses et des terrains de golf est possible de 20 heures à 8 heures du matin. L'irrigation des grandes cultures est interdite en journée.

– Vigilance sur les bassins hydrographiques de la Mayenne médiane et aval et de l'Oudon :

Sur ces bassins hydrographiques, il est fait appel au sens civique de tous les utilisateurs et usagers de l'eau qui sont invités à réduire volontairement leur consommation.

Cabinet du préfet
Cabinet

Tél : 02 43 01 50 70/71/72
Mél : pref-communication@mayenne.gouv.fr

@Prefet53 Préfet de la Mayenne @prefet53 prefet53

16 place Jean Moulin
53000 Laval

Pour plus de précisions, consulter l'arrêté cadre n° 2021-05-124 du 17 mai 2021 limitant les usages de l'eau en période d'étiage.

Pour tout renseignement complémentaire, il convient de contacter la :

DDT de la Mayenne

Service Eau et Biodiversité

Téléphone : 02.43.67.89.50 - Mail : ddt-seb-eau@mayenne.gouv.fr

Pour plus d'information, consulter le site internet Départemental de l'État : www.mayenne.gouv.fr

Liste des communes concernées

Territoire de la Sarthe aval :

Arquenay, Assé-le-Bérénger, Bannes, Beaumont-Pied-de-Boeuf, Blandouet-St-Jean, Bouère, Bouessay, Chéméré-le-Roi, Cossé-en-Champagne, Grez-en-Bouère, La Bazouge-de-Chéméré, La Cropte, Le Bignon-du-Maine, Le Buret, Meslay-du-Maine, Préaux, St-Brice, St-Charles-la-Forêt, St-Denis-d'Anjou, St-Denis-du-Maine, St-Georges-le-Fléchard, St-Georges-sur-Erve, St-Léger-en-Charnie, St-Loup-du-Dorat, St-Pierre-sur-Erve, Ste-Suzanne-et-Chammes, Saulges, Thorigné-en-Charnie, Torcé-Viviers-en-Charnie, Vaiges, Val-du-Maine, Voutré.

Territoire de la Mayenne médiane et aval :

Ahuillé, Alexain, Andouillé, Argentré, Aron, Astillé, Bais, Bazougers, Belgeard, Bierné-les-Villages, Bonchamp-lès-Laval, Bourgon, Brée, Carelles, Chailland, Châlons-du-Maine, Champéon, Champgenéteux, Changé, Château-Gontier-sur-Mayenne, Châtelain, Chemazé, Commer, Contest, Coudray, Daon, Entrammes, Ernée, Évron, Forcé, Fromentières, Gennes-Longuefyue, Gesnes, Grazay, Hambers, Hardanges, Houssay, Jublains, Juvigné, L'Huisserie, La Baconnière, La Bazoge-Montpinçon, La Bazouge-des-Alleux, La Bigottière, La Brûlatte, La Chapelle-Anthenaise, La Chapelle au Riboul, La Chapelle-Rainsouin, La Croixille, La Gravelle, La Haie-Traversaine, La Pellerine, La Roche-Neuville, Larchamp, Launay-Villiers, Laval, Le Bourgneuf-la-Forêt, Le Genest-Saint-Isle, Lévaré, Livet, Loupfougères, Louverné, Louvigné, Maisoncelles-du-Maine, Marcillé-la-Ville, Martigné-sur-Mayenne, Mayenne, Ménil, Mézangers, Montenay, Montflours, Montigné-le-Brillant, Montreuil-Poulay, Montsûrs-St-Céneré, Moulay, Neau, Nuillé-sur-Vicoin, Olivet, Origné, Parigné-sur-Braye, Parné-sur-Roc, Placé, Port-Brillet, Quelaines-St-Gault, Ruillé-Froids-Fonds, Sacé, St-Baudelle, St-Berthevin, St-Denis-de-Gastines, St-Fraimbault-de-Prières, St-Georges-Buttavent, St-Germain-d'Anxure, St-Germain-le-Fouilloux, St-Germain-le-Guillaume, St-Hilaire-du-Maine, St-Jean-sur-Mayenne, St-Loup-du-Gast, St-Ouen-des-Toits, St-Pierre-des-Landes, St-Pierre-la-Cour, Sainte-Gemmes-le-Robert, Soulgé-sur-Ouette, Vautorte, Villiers-Charlemagne.

Cabinet du préfet
Cabinet

Tél : 02 43 01 50 70/71/72
Mél pref-communication@mayenne.gouv.fr

@Prefet53 Préfet de la Mayenne @prefet53 prefet53

16 place Jean Moulin
53000 Laval

Territoire Oudon :

Athée, Ballots, Beaulieu-sur-Oudon, Bouchamps-les-Craon, Brains-sur-les-Marches, Chérancé, Congrier, Cosmes, Cossé-le-Vivien, Courbeveille, Craon, Cuillé, Denazé, Fontaine-Couverte, Gastines, La Boissière, La Chapelle-Craonnaise, La Roë, La Rouaudière, La Selle-Craonnaise, Laubrières, Livré-la-Touche, Loiron-Ruillé, Marigné-Peuton, Mée, Méral, Montjean, Niafles, Peuton, Pommerieux, Prée d'Anjou, Renazé, St-Aignan-sur-Roë, St Cyr-le-Gravelais, St-Erblon, St-Martin-du-Limet, St-Michel-la-Roë, St-Poix, St-Quentin-les-Anges, St-Saturnin-du-Limet, Senonnes, Simple.

Cabinet du préfet
Cabinet

Tél : 02 43 01 50 70/71/72
Mél pref-communication@mayenne.gouv.fr

@Prefet53 Préfet de la Mayenne @prefet53 prefet53

16 place Jean Moulin
53000 Laval

PRÉFECTURE
DE LA MAYENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Gestion des étiages

Restriction de l'usage de l'eau

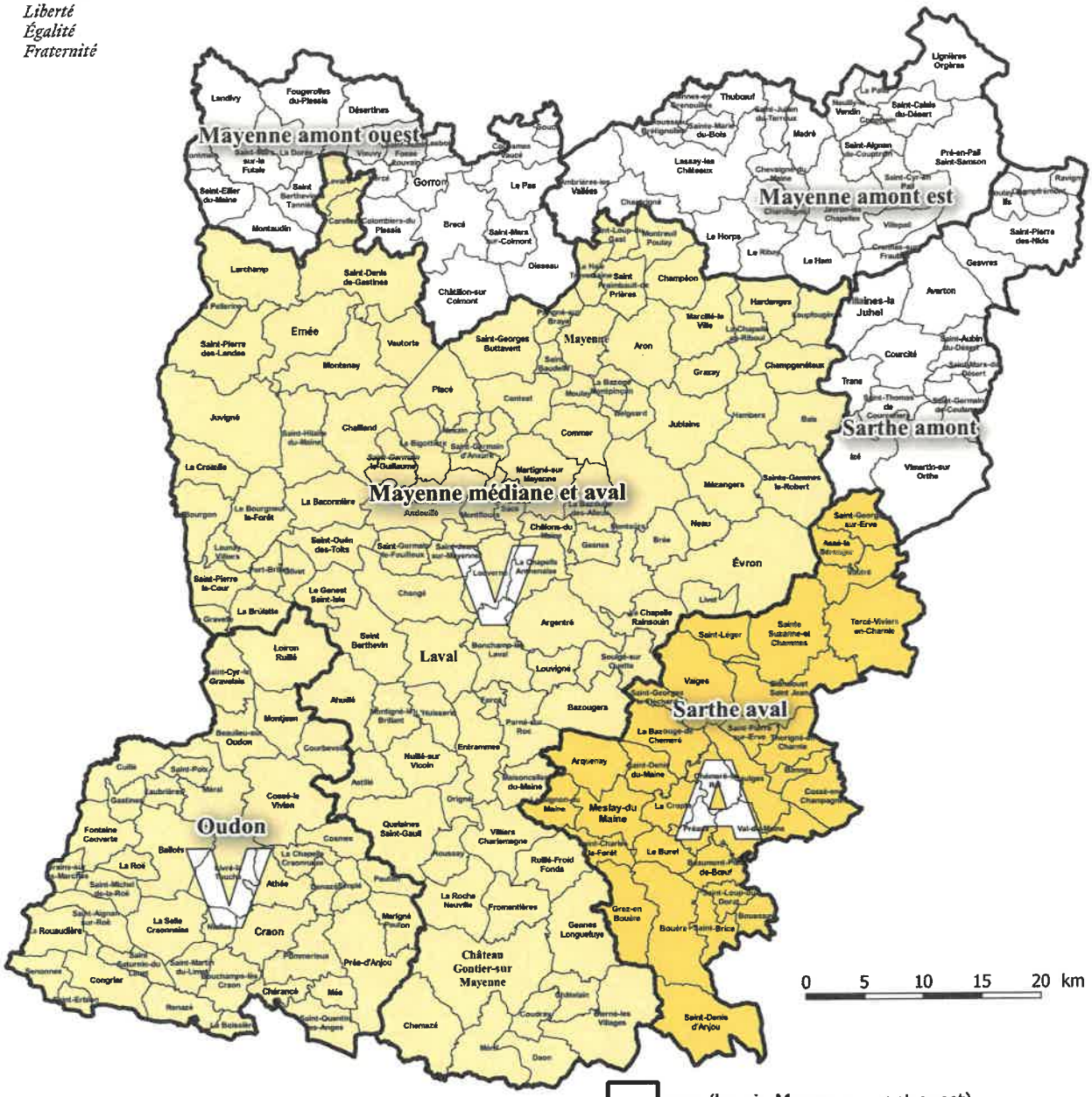

Limite de bassin

non (bassin Mayenne amont ouest)

non (bassin Mayenne amont est)

non (bassin Sarthe amont)

V Vigilance (bassin Mayenne médiane et aval)

V Vigilance (bassin Oudon)

A Alerte (bassin Sarthe aval)

Sources : BDT©IGN / DDT 53

Service/Unité : SEB/EAU

Date : 17/08/2021

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne - Cité administrative - Rue Mac Donald BP 23009 - 53063 Laval cedex 09

Mél : pref-communication@mayenne.gouv.fr

@Prefet53 Préfet de la Mayenne @prefet53 prefet53

16 place Jean Moulin
53000 Laval